

### **L’Autorité belge de la Concurrence approuve l’acquisition par le groupe Sopra Steria de la société Assua NV et ses filiales Tobania NV et Python Predictions BV**

Le 20 février 2023, l’Autorité belge de la Concurrence (« ABC ») a approuvé la concentration par laquelle la société Sopra Steria Benelux SA envisage d’acquérir le contrôle exclusif de la société Assua NV et, indirectement, de ses deux filiales, les sociétés Tobania NV et Python Predictions BV.

Les parties sont actives dans la fourniture de services informatiques et l’édition de logiciels d’entreprises.

Le projet d’opération a été notifié le 8 février 2023 et l’application de la procédure simplifiée a été demandée.

Le groupe Sopra Steria, présent en Belgique à travers ses filiales (i) Sopra Steria Benelux SA, (ii) Sopra Banking Software Belgium et (iii) Sopra HR Software, offre principalement quatre types de services : (i) le conseil et l’intégration de systèmes, (ii) l’édition de logiciels « métiers » (banque, ressources humaines, immobilier), (iii) l’exécution de processus métier, et (iv) la gestion des infrastructures informatiques.

La société Assua, société holding sans activité commerciale propre, détient 100 % des actions des sociétés Tobania et Python Predictions. La société Tobania, fournit principalement un éventail de services informatiques comprenant des activités de conseil, de développement (conseil en informatique, développement d’applications), des services de testing et de support (service client, services cloud et infrastructures informatiques), ou encore des solutions informatiques (ingénierie des données, gestion de l’information, utilisation des données). Tobania a également une activité limitée dans l’édition de logiciels d’infrastructure. La société Python Predictions, est quant à elle spécialisée en services data et opère comme une unité opérationnelle de Tobania.

La concentration notifiée induit des chevauchements horizontaux sur le marché de la fourniture de services informatiques, ainsi que certains de ses segments, et implique des relations non-horizontales entre (i) les activités de Sopra Steria sur le marché de l’édition de logiciels d’application, d’une part, ou de Tobania sur le marché de l’édition de logiciels d’infrastructure, d’autre part, et (ii) les activités des parties sur le marché de la fourniture de services informatiques.

Dans sa décision du 20 février 2023, l’ABC constate que les conditions d’application de la procédure simplifiée sont remplies, et que la concentration notifiée ne soulève pas d’opposition.

#### **Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :**

Damien Gerard

Auditeur général

Tél : + 32 (2) 277 76 57

Courriel : [damien.gerard@bma-abc.be](mailto:damien.gerard@bma-abc.be)

Site internet : [www.concurrence.be](http://www.concurrence.be)

L’Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d’une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l’ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L’ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l’Union européenne et la Commission européenne à l’intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).